



**The Law Society
of Manitoba**

INCORPORATED 1877 | INCORPORÉ EN 1877



Les grands dossiers d'actualité dans le domaine des droits linguistiques au Manitoba

Première table ronde

La genèse et l'évolution des garanties linguistiques inscrites dans la *Loi de 1870 sur le Manitoba*

Cette activité de formation et de sensibilisation est offerte en partenariat par la Société du Barreau du Manitoba et l'Association des juristes d'expression française du Manitoba. Elle est rendue possible grâce au soutien financier de la Fondation manitobaine du droit.

Le 22 octobre 2020

La genèse et l'évolution des garanties linguistiques inscrites dans la *Loi de 1870 sur le Manitoba*

Le 22 octobre 2020 | midi à 13 h 30

Ordre du jour

Remarques de bienvenue de la Société du Barreau

- M^e Betta Wishart, avocate à la Direction de la formation et de la compétence

Remarques introductives au sujet de la série de tables rondes

- M^e Alain Laurencelle, président de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba

L'importance du territoire, de la famille, de la foi et de la langue pour les Métis au moment de l'annexion de la Terre de Rupert au Canada en 1869-1870

- M. Georges Beaudry, représentant de l'Union nationale métisse Saint-Joseph
- Voir le texte figurant ci-dessous

La genèse et la répudiation des garanties linguistiques inscrites dans la *Loi de 1870 sur le Manitoba*

- M. Philippe Mailhot, historien

Période de questions et réponses

La présente documentation a été préparée aux fins d'une table ronde organisée conjointement par la Société du Barreau du Manitoba et l'Association des juristes d'expression française du Manitoba. La documentation ne peut être utilisée ou reproduite sans la permission écrite de la Société du Barreau du Manitoba, Direction de la formation et de la compétence, 260, avenue St. Mary, bureau 200, Winnipeg (Manitoba) R3C 0M6. Les opinions exprimées dans la documentation sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Société du Barreau du Manitoba ou des autres participants à la table ronde. L'information présentée peut être incorporée dans les connaissances pratiques du lecteur, mais ce dernier doit exercer son jugement professionnel pour décider si son utilisation est judicieuse dans des situations particulières. Aucune garantie n'est donnée en ce qui concerne ces matériaux.

Biographies professionnelles

Georges Beaudry

Représentant de l'Union nationale métisse Saint-Joseph

M. Georges Beaudry est originaire de Saint-Boniface et s'intéresse beaucoup à l'histoire du peuple métis, dont il fait lui-même partie.

Dans sa vie professionnelle, il a principalement œuvré à titre de régisseur au Cercle Molière, de directeur artistique au Centre culturel franco-manitobain et de caméraman et monteur à Radio-Canada.

En tant que bénévole, il a entre autres siégé aux conseils d'administration de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba, du Festival du Voyageur, de la Brigade de la Rivière Rouge, de l'Association du Chemin Saint-Paul (Crow Wing Trail), de l'Association touristique du Manitoba et de la Chambre de Commerce de Saint-Malo. Il est aussi actif au sein des Associés du Fort Gibraltar et de la Compagnie du Sieur de LaVérendrye.

Avec sa femme Florence, il est propriétaire du camp de nature O'Roseau où on offre de l'interprétation historique sur l'époque de la traite des fourrures.

Philippe Mailhot

Historien spécialiste de l'époque du gouvernement provisoire de Louis Riel

En 1986, Philippe Mailhot a obtenu un doctorat en histoire canadienne de l'Université du Manitoba. Sa thèse s'intitulait *Ritchot's Resistance : Abbé Noël Joseph Ritchot and the Creation and Transformation of Manitoba*.

Philippe Mailhot a occupé plusieurs postes liés à son domaine d'études, mais il est particulièrement connu au Manitoba pour ses vingt-cinq années en tant que directeur du Musée de Saint-Boniface.

L'impressionnante liste de ses activités communautaires et professionnelles comprend son bénévolat en tant que guide et interprète pour Tourisme Riel basé à Saint-Boniface, pour O'Tours et le Musée de Saint-Boniface, ainsi que son rôle d'ambassadeur à Folklorama, le festival multiculturel de Winnipeg. Il a aussi été un membre actif de l'Association des musées du Manitoba qu'il a présidé de 1990 à 1994. Au cours de nombreuses années, il a présidé le jury des Prix du partenariat musées-écoles. De plus, il a siégé à plusieurs comités consultatifs, y compris le Comité consultatif pour les subventions destinées au patrimoine, qu'il a présidé.

En reconnaissance de ses contributions exceptionnelles, Philippe Mailhot a reçu plusieurs prix et distinctions : entre autres, on lui a décerné la Médaille du jubilé du diamant de la reine Elizabeth II, il a reçu le titre de « Fellow » de l'Association des musées canadiens (AMC) en 2013, la plus haute distinction accordée par cet organisme, et le Festival du Voyageur l'a admis à l'Ordre du Capot en 2015.



Comparaison entre les préoccupations des Métis dans la Liste des droits et l'Acte du Manitoba

Je soutiens que la défense de la langue française était de la moindre inquiétude pour les Métis pendant près de 125 ans de leur apparition dans l'Ouest, donc 5 générations (1730-1850). Les fils et filles des voyageurs n'ont certainement pas eu à se préoccuper de la défense de leur langue puisque l'usage de plusieurs langues fut courante dans le Nord-Ouest. C'est seulement quand le Canada, dit Ontario, convoite ce vaste territoire, et qu'un génocide nous menace, que l'on sent la nécessité de s'assurer de nos droits.

Anti-catholique et anti-français, John Christian Shultz avait bien expliqué sa position devant la loge maçonnique : « *Le mouvement d'annexion de la rivière Rouge au Dominion a été commencé par l'Ontario : ce territoire nous appartient* ».

Les Métis risquaient de passer sous le joug de l'Ontario gouverné, comme ils pensaient, par la Loge d'Orange.

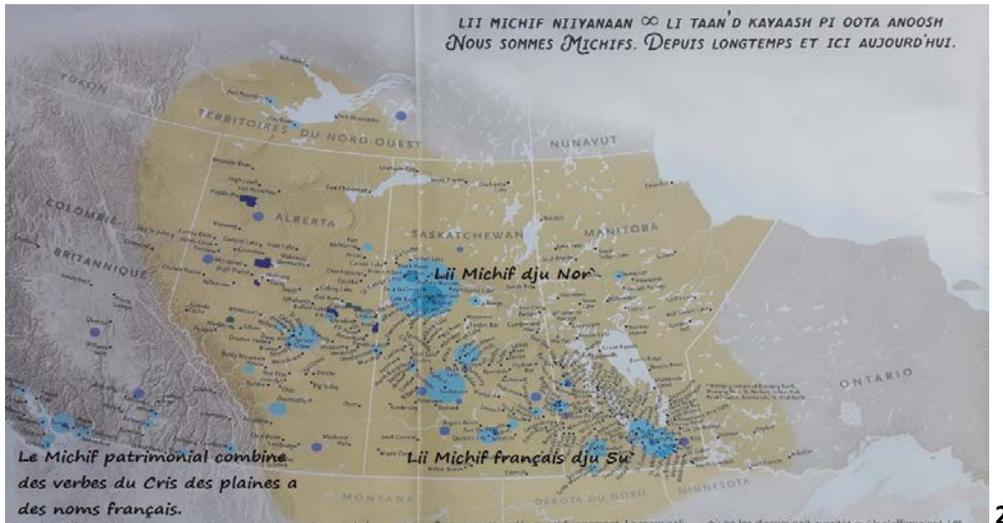
Alors je crois que les articles de la Liste des droits du Comité exécutif du gouvernement provisoire, faisant partie des négociations avec Ottawa, furent inclus en ordre d'importance.

1) la défense de leur territoire 2) la famille 3) la religion 4) et ensuite la langue.

Riel explique très bien en parlant du cœur ce que le peuple métis pouvait ressentir au début de son existence lors du « discours de l'accusé » pendant son procès à Régina en 1885....

Le Nord-Ouest est aussi ma mère, ma mère-patrie ... et je suis sûr que ma mère-patrie ne décidera pas plus ma mort que ma véritable mère ne l'a fait, le jour de ma naissance, il y a quarante ans. Pour la raison qu'une mère est toujours une mère, et malgré mes défauts, elle croira à ma sincérité, et sera remplie d'amour pour moi.

De tous les choses sur cette terre, la mère-patrie est la plus importante et sacrée pour nous parce que nous l'avons héritée de nos ancêtres.



Mère-patrie est utilisée dans le sens que la terre ne nous appartient pas comme l'auraient pensé les Européens, mais, plutôt dans le sens que c'est nous qui appartenons à la terre. C'est son amour pour nous qui nous permet de vivre, de chasser comme des gens libres sur un territoire abondant que nous avons hérité de nos ancêtres. Les autochtones voyaient les traités comme une entente de partager la générosité de notre Mère terre. C'est une relation très importante et l'obligation envers notre mère est réciproque.

Donc les gens qui s'associent avec un territoire spécifique, là où ils partagent une culture, une histoire, une ascendance, un nom commun ainsi qu'un sens de solidarité, ont le droit de protéger, à tout prix, la Mère-patrie.

Importance d'un territoire

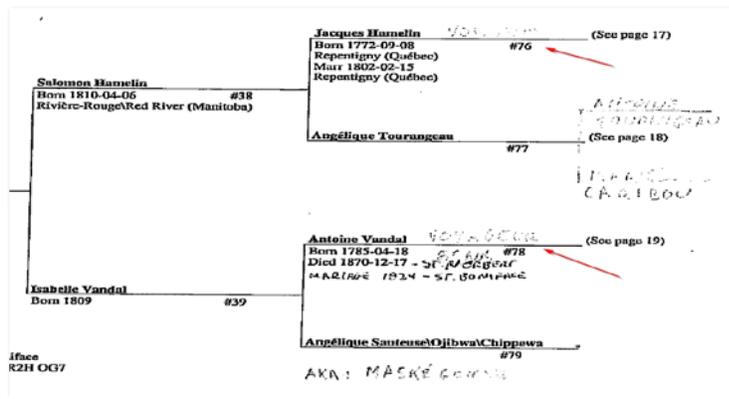
- Pendant des millénaires, le territoire de l'Amérique du Nord est peuplé par divers peuples autochtones.

-Dès 1608 commence l'exploration du vaste continent d'Amérique par les Français

-1670 Le Roi Charles d'Angleterre confie une vaste étendue de l'Amérique du Nord à son cousin le Prince Rupert. Naissance de la Compagnie de la Baie d'Hudson (Radisson et Groseilliers). La compagnie affirme son droit de propriété et ses pouvoirs juridiques sur la Terre de Rupertla terre, les ressources et les gens qui y habitent.

-1731 La Vérendrye part de Montréal afin de découvrir la Mer de l'Ouest. Avec lui : 50 hommes et le Père Aulneau. On peut dire que neuf mois après l'arrivée des Français, la nation métisse est née. Une chaîne de ravitaillement s'étend du lac de La Pluie jusqu'au nord de la Saskatchewan, on trouve des Canadiens français tout au long de cette chaîne et ils créent des unions avec des femmes autochtones. (Nouvelles études sur La Vérendrye).

-1760 Conquête anglaise. La traite des fourrures par les investisseurs écossais, américains et canadiens prend de l'ampleur, direction Ouest. Embauche de voyageurs comme esclaves payés. Avec le temps, certains terminent leur contrat avec la Compagnie du Nord-Ouest (CNO) et deviennent des « hommes libres » qui prennent des femmes autochtones à « la façon du pays ». Ils deviennent contractuels pour la compagnie en faisant les dérouines, de la construction, de la chasse et pêche, etc. Certains de ces hommes sont déjà « métissés » du Bas-Canada.



3

de: Dictionnaire Historique des Canadiens Français et des Métis Français de l'Ouest 1908 Morice A.G.

Tourangeau, Antoine.—Commis de la C^{ie} du N.-O. en 1799. Se trouvait alors dans le district de la rivière aux Anglais, et recevait mille francs par an. Probablement le père du suivant.

Tourangeau, X.—Fils d'une Montagnaise et d'un Canadien originaire des environs de Montréal qui passa à la Rivière-Rouge à la fondation de la C^{ie} du N.-O. On l'envoya dans son enfance recevoir quelque instruction et faire sa première communion au Canada, d'où il revint à l'âge de douze ans pour s'établir avec sa famille à l'Ile-à-la-Crosse. Plus tard, il s'unit à une métisse franco-castor, bien à l'ouest de ce poste.

4

Le mariage « à la façon du pays » cimenter les alliances entre ces voyageurs et les Cris, les Ojibwas, les Dénés et même les Sioux et les Pieds-Noirs. Ceci transforme fondamentalement les relations économiques avec les autochtones et la vie sociale de l'époque.

Les familles s'installent autour des postes de traite et peuvent voyager librement là où les obligations contractuelles ou de famille les amènent. Les seules contraintes de territoire sont entre diverses tribus (Cris-Sioux) et les divisions entre les compagnies de traite.

C'est ainsi, qu'après 50 ans, ou deux générations, de 1760 à environ 1810, on aperçoit la genèse d'un nouveau groupe ethnique qui commence par se définir comme Bois-Brulé, les enfants de ces anciens voyageurs : « les vieux loups ».



5

La fabrication de pemmican, carburant essentiel aux brigades de traite des fourrures dans le grand Nor'Oues', nécessite un changement de moyen de transport et des chasses aux bisons au grand large.

Ces familles libres ont une notion parfaite d'une Mère-patrie, sans frontière, avec leurs propres lois, mode de vie, mythologie, langue, habillement, musique et fières de leur ingéniosité : la charrette de la Rivière Rouge. (d'ailleurs le symbole sioux pour un Métis fut un homme suivi d'une charrette)

-1809-10 Puisque le pemmican est si important à la traite des fourrures, ceci nécessite la construction du Fort Gibraltar à la Fourche, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, à proximité des grands troupeaux de bison. Les Métis, engagés de la CNO y fabriquent leurs charrettes et leurs chevaux s'y reposent.

Nombreux sont les tipis et quelques cabanes qui entourent l'emplacement pour y loger environ 200 Canadiens avec leurs familles autochtones.

-1812 Arrivée des colons écossais et du gouverneur Lord Selkirk Miles Macdonell. Il présume être en territoire britannique et apporte avec lui un air de supériorité. C'est un projet d'immigration de Lord Selkirk qui contrôle les intérêts de la HBC. Les Brulés soupçonnent que la Mère-patrie est en danger.

-1813-15 Guerre du Pemmican : dispute de territoire, destruction de propriété, accusation de meurtre etc. Les Brulés s'organisent et Cuthbert Grant devient leur chef. C'est pendant ce temps que Grant se dote d'un nouveau drapeau de guerre, fond rouge avec le symbole blanc d'« infinité horizontale ». Ainsi on retrouve la première référence que les Métis se déclarent comme une nation dans une lettre de Alex McDonnell à Duncan Cameron, employé de la CNO.



6

- **Étape importante dans la défense du territoire et des droits des Bois-Brulés.** -1816 La tragédie de La Grenouillère est provoquée par le gouverneur Semple et ses colons. Une vingtaine de colons sont abattus et un Bois-Brulé meurt. Victoire des Brulés et la CNO.

-1817 Lord Selkirk arrive à la Fourche. Il conclut un traité avec les Cris et les Ojibwas pour l'acquisition de terres, deux milles sur les deux rives de la Rivière- Rouge. C'est Lord Selkirk lui-même qui suggère que l'on divise ces terres : exemple du système français au Bas-Canada, c'est-à-dire en rangs de 400 à 800 pieds de large et de 2 milles de long, le devant faisant face à la rivière. La colonie est remise sur pied.

-1821 Fusion des deux compagnies de traite. La CNO se fusionne avec la HBC qui garde son siège social à Londres et à Montréal. Mise à pied de quelques centaines d'engagés de la CNO et de plusieurs Bourgeois. Une deuxième vague d'hommes libres s'ajoute à la population grandissante de la colonie. Quelques-uns s'installent sur les terres de Selkirk.

On commence à sentir l'émergence d'une nouvelle nation – enhardie par son pouvoir paramilitaire et organisationnel – qui possède un sens de solidarité et une culture distincte et qui s'associe fortement avec son territoire ... la Mère-patrie.

Mais cette nouvelle nation n'a pas encore été obligée de défendre la Mère-patrie dans le labyrinthe politique. En 1816, les Brulés n'avaient pas comme simple but de protéger leurs ressources, leurs familles; mais, avant tout, leur territoire. Peuple issu de deux races, l'une autosuffisante, l'autre entreprenante, et les deux très indépendantes avec leurs propres notions de justice. Cette nouvelle nation sera obligée de se serrer les coudes face à la colonisation britannique, la CBH.

-1822 Première réunion du Conseil d'Assiniboia, qui doit s'occuper exclusivement d'affaires de la CBH et aider le gouverneur de la colonie à maintenir la loi et l'ordre. Les décisions étant surtout en faveur de la compagnie.

-1834 On retrouve 1,508 catholiques et 1,243 protestants résidents de la colonie qui devient officiellement la propriété de la CBH. En 1837, Mgr Provencher est nommé au Conseil d'Assiniboia.

-1835 Le Conseil d'Assiniboia est métamorphosé en assemblée législative et exécutive. Pour assurer l'application des lois et faciliter le fonctionnement de l'administration, le conseil crée des comités, constitue des tribunaux et organise une force policière. Francophones et Métis sont appelés à exercer diverses fonctions comme magistrat et police; donc Grant est nommé en 1839.



Guillaume Sayer) avec Louis Riel, père: Archives de la Société Historique de Saint-Boniface

7

-Affaire Sayer en 1849 – Les Méchifs, encore une fois, doivent se rallier autour d'une même cause qui affecte leur droit de libre échange sur leur territoire.

D'abord, la CBH interdit la traite avec les Américains. Guillaume Sayer et trois de ses compagnons se font prendre avec des fourrures obtenues, paraît-il, de façon illégale. Le juge Adam Thom, unilingue anglais, le jette, lui et sa bande, en prison. La population gronde et Jean-Louis Riel décide de se battre pour leurs droits. Les Métis arrivent devant la cour avec plus de 350 fusils et veulent la liberté du commerce et des accusés. Après quelques heures, devant le juge qui ne comprend rien, Riel déclare le procès fini et que le prisonnier est libre. La foule confirme, par de grands cris, « Le commerce est libre » donc les échos sont entendus à travers la colonie.

Ce procès déstabilise le monopole de la CBH, qui émet, sans succès, de nouveaux règlements qui sont largement ignorés.

Autres conséquences... à l'avenir le « recorder » parlera français et, éventuellement, suite aux pressions des Métis, le Conseil d'Assiniboia remplace le juge Thom par un magistrat bilingue. Pour la première fois dans l'histoire de la colonie, une simple affaire soulève la question de droits juridiques, identitaires, linguistiques et territoriaux.



8

-1853 Nomination de Méchifs catholiques et francophones au Conseil d'Assiniboia.

-1863 La CBH vend le territoire chéri des Méchifs et des autochtones, sans consultations, à un groupe d'hommes d'affaires, la Compagnie des Aventuriers de la baie d'Hudson.

-1867 Naissance officielle de la Confédération canadienne

-1868 À son retour au Manitoba, Riel découvre une communauté métisse inquiète. Le Canada cherche activement à annexer les terres du Nord-Ouest et est en négociation avec l'Angleterre pour l'achat de ce territoire. Le mouvement annexionniste des États-Unis cherche également à occuper ce vaste territoire. Le gouvernement fédéral ne prend pas la peine de consulter les habitants de ces régions. Ceux-ci se voient menacés et craignent de voir l'avenir de leur région se décider sans leur avis ou leur consentement.

-1869 Le Canada achète la Terre de Rupert pour la somme de 300 000 livres.



8x

-Défense pacifique du territoire - Été 1869 - Pointe coupée (Saint-Adolphe). Une équipe d'arpenteurs ontariens arrive pour faire le levé des terres, couper du bois et creuser un puits. Cette équipe n'a porté aucune attention à l'avertissement donné par les Méchifs, selon lequel cette terre leur appartenait. Après le départ des arpenteurs, les piquets ont été arrachés, le bois a été brûlé et le puits a été rempli.



8y

- le 11 octobre 1869, un groupe de Méchifs avec Louis Riel à leur tête arrêtent les arpenteurs sur la terre d'Édouard Marion à Saint-Vital. Ce geste déclenche la Résistance et établit Louis Riel comme leader des Métis.
- Le 2 novembre, ils érigent une barrière à Saint-Norbert afin de bloquer l'entrée de McDougall à la Rivière-Rouge, et celui-ci doit rebrousser chemin vers Pembina. Les Méchifs s'emparent du Fort Garry affirmant ainsi leur autorité sur le territoire et prévenant une action par les « Canadiens ».
- Établissement d'un Gouvernement provisoire pour remplacer le Conseil d'Assiniboïa et le Conseil national des Métis. Le 8 décembre, la proposition est acceptée par toutes les parties.
- Riel hisse le drapeau du nouveau gouvernement provisoire.
- La Nation méchif s'inquiète de la sécurité de la Mère-patrie et soupçonne que ses membres seront exclus du nouveau gouvernement, et, avec raison.
- 1870 Le gouvernement provisoire, présidé par Riel, est élargi et adopte une nouvelle Liste des droits, donc plusieurs articles seront intégrés à l'Acte du Manitoba.

LISTE DES DROITS
 e que préparée par le Gouverne-
 e aux délégués comme bas

1. Que le Territoire du Nord-
 édération de la Puissance du
 tous les privilèges communs à
 la Puissance⁸.
- Que cette province soit gouver-
 (a) Par un lieutenant-gouverneur
 verneur-général du Canada
 (b) Par un sénat.
 (c) Par une législature relevant
 nistère responsable.
2. Que jusqu'au temps où l'as-
 n de ce pays nous ait donné
 e représentants au sénat et quat-
 t.
3. Qu'en rentrant dans la c
 Nord-Ouest reste complètement
 ue du Canada, et que si elle es-
 partie de cette dette du Canada
 t du Canada la somme même d
 lit responsable.

us à Ottawa, les délégués reçurent
 nouvelle province prenne le nom

**Acte pour amender et
 trente-trois Victoria,
 constituer le gouverne-**

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'il es-
 Reine, conformément à
 Nord, 1867, d'administrer le
 Nord-Ouest dans l'Union o
 prochaine session du parlem-

Et considérant qu'il in-
 territoires au gouvernemen-
 mesures pour l'époque qui
 admission dans l'Union ;

Et considérant qu'il est
 provinces une partie de ces t-
 nement, et d'établir des disp-
 de la partie restante de ces t-
 dans les limites de la provin-
 de l'avis et du consentement
 Communes du Canada, décrè-

I. Le, depuis et après le 1
 et du consentement du trè-
 sous l'autorité de la 14^e
 Britannique du Nord, 1867,
 à cet effet, la Terre de Rupert
 l'Union ou la Puissance du
 territoires une province q
 Puissance du Canada, et q
 Manitoba, et bordé comme
 méridien du quatre-vingt-sei-
 Greenwich travers le Parall-
 litude nord, — courant à l'ou-
 quarante-deux degrés de
 ligne frontière qui divise l
 Territoire du Nord-Ouest, le
 neuvième degré de longitude
 dans le sens du dit méridien,
 de longitude ouest jusqu'au
 au cinquantième degré et ten-
 court à l'est, dans le sens d

9

La première clause de cette liste des droits est certainement une des plus importantes pour cette nouvelle nation. Elle définit comment leur territoire sera protégé et respecté comme Mère-patrie.

2) La FAMILLE : Les hommes libres et leurs épouses autochtones



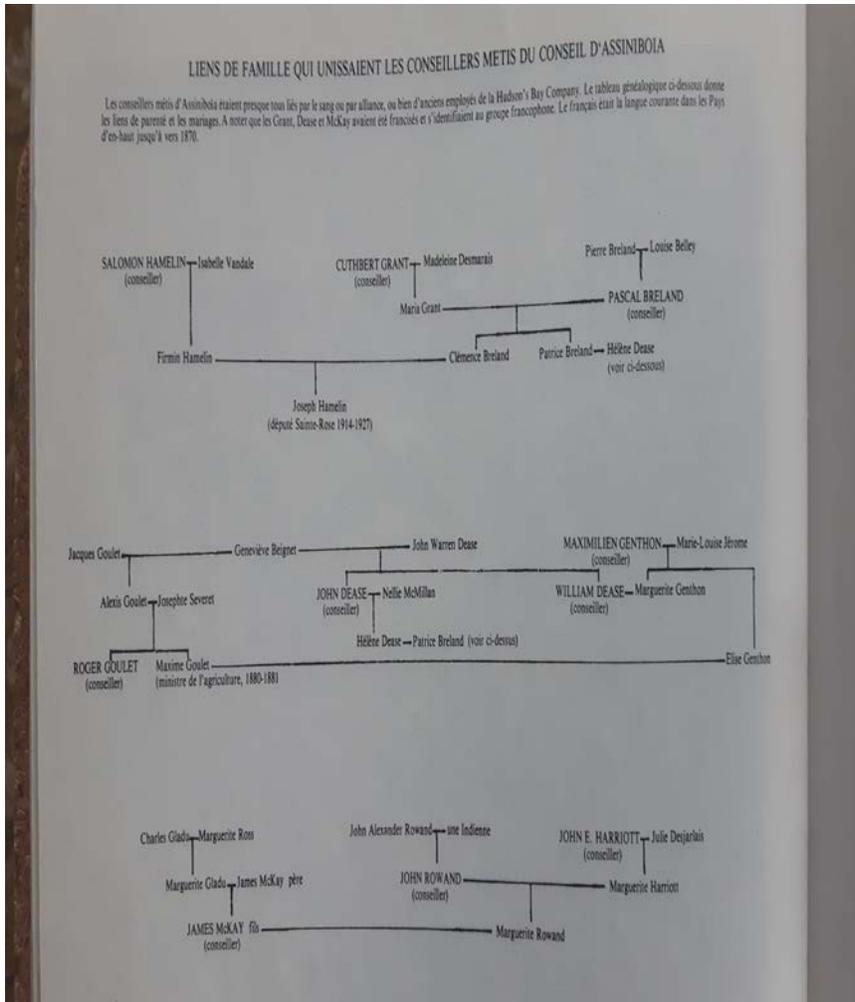
10

Le journal de Alexander Henry, Bourgeois du district de la rivière Rouge en 1800, nous parle de ces hommes libres et de leurs familles. Leur contrat terminé avec la compagnie de traite, ils s'installent près des forts tel que ceux sur la rivière Assiniboine, Lac la Pluie, Île-à-la-Crosse, etc. Ils deviennent une main d'œuvre importante pour la compagnie qui les engage à court terme et ils lui fournissent des ressources importantes : bois, pêche, construction, denrées alimentaires, traiteurs de fourrure indépendants, mais surtout pour la fabrication du pemmican.

Afin de permettre la vie itinérante que ces hommes sont obligés de mener et de combattre la solitude tout en s'alliant avec les indigènes dont ils dépendent pour leur survie, ils prennent comme épouse des femmes autochtones « à la façon du pays », c'est-à-dire avec un consentement général de la société. Ce sont les mères qui cimentent les liens familiaux.

C'est à cette époque que le voyageur abandonne son canot et adopte le cheval comme moyen de transport. Finalement, lui et sa famille suivent les indigènes à la poursuite des troupeaux de bison avec leur charrette de la rivière Rouge.

Quelques familles pouvaient se détacher du groupe principal afin d'exploiter une ou l'autre région favorable à la chasse. Le partenariat permettait la sécurité du groupe ainsi que de meilleures chances de réussite et le partage des biens fut aussi important en cas d'une chasse moins fructueuse.



11

L'auto-gouvernance de ces parties de chasse et les liens familiaux sont les deux éléments clés à la philosophie d'entraide de cette nouvelle nation. La famille fut l'unité de base de la vie, une relation autour de laquelle toute la vie se passait incluant les coutumes, le mariage, la traite et l'économie. C'est une relation intime avec Mère Terre, une obligation primordiale de la mère qui doit prendre soin de ses enfants.

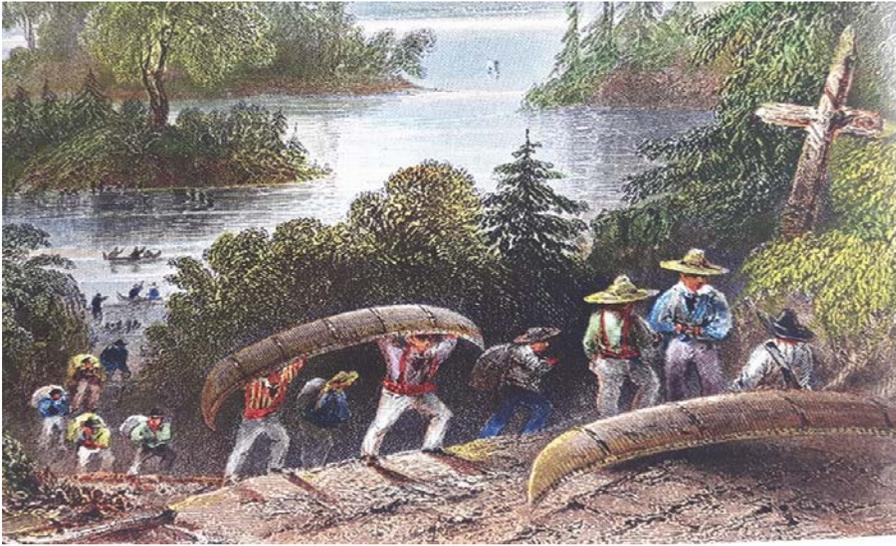
L'article 5 de La Liste des droits présentée à Ottawa par la délégation de la colonie protège ce système de valeurs centrales.

-Que toutes les propriétés, tous les droits et privilèges.....

..soient respectés, et que la reconnaissance et l'arrangement des coutumes, usages et privilèges , soient laissés à la discrétion de la législature locale (et on ajoute).....seulement.

En demandant la protection des propriétés (nos terres, mode de vie) nous protégeons ainsi nos familles.

3) La RELIGION



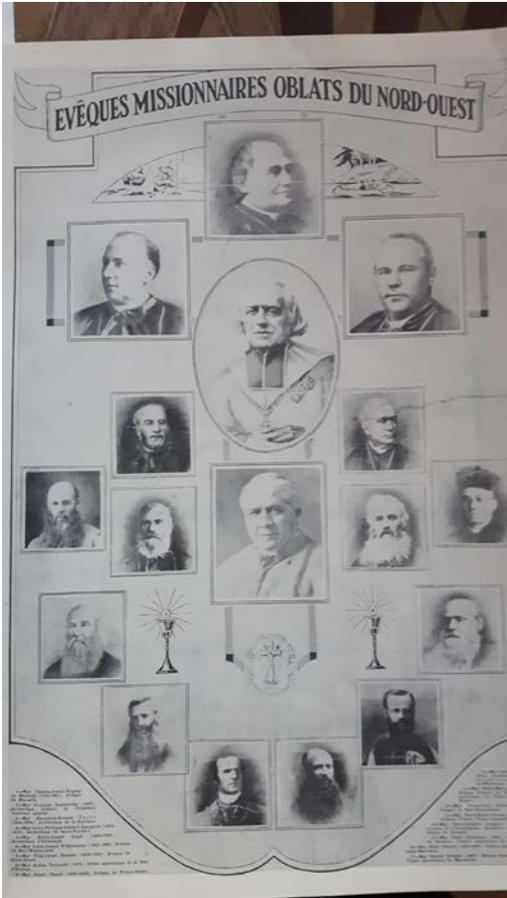
12

En 1731, le départ du Sieur de La Vérendrye de Montréal signale une nouvelle ère dans l'exploration du grand Nord-Ouest. Il espère que la traite des fourrures assurera le financement de cette découverte et qu'en amenant un prêtre, il participe à l'évangélisation des tribus autochtones pour ainsi plaire au roi chrétien. Il construit une chapelle au lac des Bois pour le père Aulneau.

Après le transfert de pouvoir au régime anglais en 1760, des centaines de voyageurs canadiens-français sont embauchés par les compagnies de traite des fourrures pour se rendre au-delà du lac Supérieur. Le premier soir du départ de ces nombreuses brigades vers le Nord-Ouest, les voyageurs font campement au bout de l'île de Montréal à Sainte-Anne-de-Bellevue. Prières, offrandes, bénédictions, messe. Avant d'entamer un rapide dangereux ou pendant les grands vents sur un lac, on prie notre patronne, la bonne Sainte-Anne. Le soir, on entend souvent pleurnicher ces jeunes nouveaux « mangeurs de lard » inquiets de ne plus jamais revenir à la civilisation.

Tout le long du voyage, on s'arrête pour dire une prière aux défunts, près des croix plantées près des portages en aval des rapides.

Les Canadiens français sont pieux et fidèles au culte catholique. Pour marquer une certaine étape du voyage, ils adaptent même la cérémonie du baptême afin d'initier les nouveaux.



13

-1818 L'arrivée des abbés Provencher et Dumoulin ainsi que du séminariste Edge marque la fondation permanente de l'Église catholique dans l'Ouest. Les Canadiens français, les voyageurs et leurs enfants métis s'en réjouissent. Les prêtres et les religieuses qui arrivent ensuite consolent les fidèles du territoire pendant les tragédies d'infestation de sauterelles et les inondations. Ils sont des bâtisseurs de pays : écoles et santé.

L'abbé Belcourt est un fervent défenseur du commerce libre et accompagne les brigades de chasse aux bisons. La chasse est interdite le Dimanche. L'abbé Ritchot devient l'un des alliés principaux de Louis Riel et du gouvernement provisoire et fut choisi comme négociateur pour présenter la Liste des droits à Ottawa.

Il est clair que la religion catholique s'est facilement transmise de père en fils. La coutume d'avoir le crucifix orné d'un chapelet et de rameaux accroché au-dessus de la porte d'entrée était courante.

Les garanties de religion sont incluses dans la Liste des Droits

Encore dans l'**Article 5**, on mentionne les coutumes, usages et privilèges mais, dans l'**article 7** on peut voir clairement ... que les argents pour les écoles soient divisés entre les différentes dénominations religieuses..... Cette clause n'est pas votée par l'Assemblée législative, mais ajoutée par le Conseil exécutif. (prendre soin de nos enfants et de la religion)

4) La LANGUE



14

Les garanties de langues officielles, français/anglais pour la nouvelle province, non pas qu'elles soient de moindre importance, mais les articles 16, 17 et 18 dans la Liste des droits se trouvent curieusement vers la fin du document. (19 articles en tout)

Nous nous rappelons que l'affaire Sayer fut un point tournant en faveur des Métis et de leur pouvoir politique. En 1849, suite aux pressions des Méchifs, le Conseil d'Assiniboia remplace l'unilingue juge Thom par un magistrat bilingue. Bon débarras, il était aussi raciste.

En 1858, à la demande du gouvernement impérial, le scientifique H.Y. Hind se rend à la colonie en expédition scientifique exploratoire. Son rapport porte un jugement très critique des Autochtones et des Méchifs.

Onze ans plus tard, on entame le projet du chemin Dawson qui va faciliter le transport vers l'Ouest en évitant les États-Unis. Les travaux sont confiés aux *Canadians* d'origine ontarienne et orangistes : anti-catholiques, anti-français et le pire ... anti-Méchif.

Dans le « temps de la prairie » de 1760 jusque vers 1820, la colonie et le territoire qui l'entourait étaient, on peut dire, multilingues. On voit l'émergence d'une langue maintenant disparue : le bungjy(?) un mélange de plusieurs langues en usage à l'époque.

Malgré que la langue internationale de la diplomatie et de la traite des fourrures fût le français, il y eut une forte influence de l'anglais mais aussi des dialectes algonquins, sioux et déné dans ce territoire.

La langue Méchif, composée de nom français et de verbe cris, fut la norme. Les gens qui parlaient ces différentes langues ne les sentaient aucunement menacées par des influences extérieures mais tout simplement on s'adaptait. On dit que même les chefs de file des Michifs,

tels que Grant et Dumont qui lui, n'a jamais appris ni à lire ni à écrire, pouvaient parler couramment cinq langues autochtones ainsi que l'anglais.

C'est ainsi que les membres de la vague orangiste s'infiltrèrent à la colonie, sèment la zizanie, harcèlent les résidents et n'ont pas peur de déclarer qu'ils vont chasser les Méchifs du territoire.

C'est alors, qu'avant de joindre le Canada, il faut que les négociations incluent des garanties linguistiques.

Alors qu'elle n'était pas une préoccupation pendant plusieurs générations dans le Nord-Ouest, la question de la langue est vite devenue importante comme revendication fondamentale pour les générations futures.

***Article 16** de la Liste des droits – « Que les langues française et anglaise soient communes dans la législature et les cours et que tous les documents soient publiés, dans les deux langues »*

***Article 17** – « Que le lieutenant-gouverneur à nommer pour la province du Nord-Ouest possède les deux langues française et anglaise »*

***Article 18** – « Que le juge de la Cour suprême parle le français et l'anglais »*

Et après.....

La plus vieille institution culturelle métisse est l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba (UNMSJM), fondée le 17 juillet 1887, à Saint-Vital, au Manitoba. Ce regroupement a érigé un monument sur la tombe de Louis Riel, à Saint-Boniface, en 1891, ainsi qu'un autel en l'honneur de Saint-Joseph, le saint patron des Métis, en 1909. Il a aussi créé un drapeau national métis, comportant un drapeau de l'Union royale sur le guindant et trois fleurs de lys sur le battant, le tout sur fond blanc. L'organisme a également formé un comité sur l'histoire pour contrer les préjugés sur les Métis véhiculés dans de nombreux livres d'histoire au Canada. Voir : « Histoire de la Nation métisse dans l'Ouest canadien » – A.H. de Trémaudan. La mission de l'UNMSJM consiste à protéger les traditions des Métis d'origine canadienne-française par l'entremise de programmes éducatifs et d'œuvres de charité et à rendre sa fierté au peuple métis manitobain.

« Ut Majores Congugamur »



BIBLIOGRAPHIE

- BÉRARD, Gilles (2012) *Les Voyageurs d'Amérique* , Québec, Les Éditions GID
- BLAY, Jacqueline(2010)*Histoire du Manitoba Français*,MB, Les Éditions du Blé
- BOCQUEL, Bernard (2012) *Les Fidèles à Riel* , MB, Les Éditions de la Fourche
- CRAFT, Aimée (2013 *Breathing Life INTO THE STONE FORT TREATY*Purich Pub.
- DORGE, Lionel(76)*Manitoba reflets d'un passé*,Saint-Boniface,ÉditionsDu Blé
- ENS, Gerhard (2016) *From New Peoples to New Nations*, UofToronto
- OSLER,E.B. (1963) *Louis Riel, Un homme à pendre*, Montréal, Les Éditions du Jour
- SALHANY, Roger (2019) *The Unfair Trial of Louis Riel*, Toronto, Dundurn
- SIGGINS, Maggie (1995) *RIEL A Life of Revolution* , Toronto, Harper Perennial
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE,(1985) *Une Nation Un Leader de la naissance au gobet*, Manitoba, La Société historique de Saint-Boniface
- TEILLET, Jean (2019) *The North-West Is Our Mother* , Ont, Patrick Crean Editions
- TRÉMAUDAN, Auguste-Henri (1979) *Histoire de la NATION MÉTISSE dans L'OUEST CANADIEN* , Saint-Boniface, Les Éditions Du Blé...